



Termes et Conditions des Services d'Assurance PTC

Les Services d'Assurance PTC sont des services de planification et de conseil technique permettant aux experts de PTC de fournir des informations et des conseils pour compléter les projets de services réalisés par les partenaires de services certifiés par PTC (ci-après dénommés "Partenaires").

Packs d'assurance pour le développement d'applications ThingWorx			
Les conseils de PTC relatifs au développement par le Partenaire d'applications personnalisées basées sur ThingWorx pour la quantité achetée de cas d'utilisation IOT prédéfinis tels que détaillés dans l'Addendum A.			
Service	Description	Domaines d'Intervention du Conseil	Résultats
Planification et Assurance de la Conception des Applications ThingWorx	Conseils en matière de planification de projet et de conception d'applications de la part des experts de PTC pendant un maximum de cinq semaines pour les cas d'utilisation prédéfinis <u>standard</u> ou de six semaines pour les cas d'utilisation prédéfinis <u>avancés</u> .	<ul style="list-style-type: none"> Planification des Cas d'Utilisation Définition du Plan de Projet Planification de l'Adoption de la Solution Stratégie de Soutien à Long Terme 	Résumé des conseils et des résultats relatifs aux domaines d'intérêt dans chacune des phases de planification et de conception, y compris une liste de contrôle mettant en évidence les domaines pour lesquels des conseils ont été donnés.
Assurance pour le Développement d'Applications ThingWorx	Mentorat et conseils des experts de PTC sur le développement d'une application ThingWorx personnalisée pendant sept semaines maximum pour les cas d'utilisation <u>standard</u> prédéfinis ou dix semaines pour les cas d'utilisation <u>avancés</u> prédéfinis.	<ul style="list-style-type: none"> Revue de la Construction de la Solution Revue du code Test sous Contrainte Atelier UAT Participation au Standup Questions ad hoc sur le développement 	Résumé des conseils et des résultats relatifs aux domaines d'intérêt de la phase de développement, y compris une liste de contrôle mettant en évidence les domaines pour lesquels des conseils ont été donnés
Assurance pour le Déploiement des Applications ThingWorx	PTC fournira des conseils pour un déploiement unique de l'application ThingWorx du client pendant une semaine maximum. Un "déploiement unique" signifie une ligne de fabrication ou une ligne de produits.	<ul style="list-style-type: none"> Planification du Déploiement des Applications Validation du Déploiement des Applications Questions ad hoc relatives au déploiement 	Résumé des conseils et des résultats relatifs aux domaines d'intérêt de la phase de déploiement, y compris une liste de contrôle mettant en évidence les domaines pour lesquels des conseils ont été donnés.

Conditions Générales

1. Les Services d'assurance de PTC sont uniquement et simplement de nature consultative. PTC ne sera pas responsable de la réussite ou de l'échec des activités de conception, de planification, de développement ou de déploiement. PTC n'assume pas la responsabilité des résultats du projet ou de l'atteinte des jalons du projet, même dans les cas où les conseils de PTC ont été suivis. Cette responsabilité incombe au Partenaire ou au Client, comme déterminé par le(s) accord(s) entre le Client et le Partenaire relatif(s) au projet.
2. La responsabilité de PTC est limitée aux cas d'utilisation convenus et à l'étendue du projet tels que connus au moment où le Client achète les Services de certification. Toute modification des cas d'utilisation et/ou de la portée du projet devra faire l'objet d'une



discussion afin de déterminer si ces modifications peuvent avoir une incidence sur l'étendue des responsabilités de PTC et, dans ce cas, peut entraîner une augmentation des frais ou la résiliation des Services d'Assurance.

3. Les frais des Services d'Assurance sont ceux indiqués dans le devis ou le cahier des charges dans lequel les Services d'Assurance sont achetés. Le Client est responsable de toutes les taxes de vente, d'utilisation, de TVA, de transfert et autres taxes et droits imposés par toute autorité fédérale, étatique, municipale ou autre autorité gouvernementale relativement aux Services d'Assurance, à l'exclusion toutefois des taxes fondées sur le revenu net de PTC. Le Client paiera des intérêts au taux de un et demi pour cent (1,5 %) par mois (ou, s'il est inférieur, le montant maximum autorisé par la loi) sur toutes les sommes dues en vertu du présent Contrat qui demeurent impayées trente (30) jours après leur échéance, ces intérêts commençant à courir à la date d'échéance. Le Client paiera à PTC les honoraires d'avocat et les frais raisonnables encourus par PTC pour le recouvrement des montants impayés, et/ou dans le cadre de toute controverse ou de tout litige découlant des Services d'Assurance et/ou du présent Contrat ou en rapport avec ceux-ci, dans lequel le Client ne l'emporte pas sur PTC dans toutes les réclamations.
4. PTC se réserve le droit (a) de déterminer l'affectation du personnel de PTC pour l'exécution des Services d'Assurance, et/ou (b) de remplacer ou de réaffecter ce personnel. Aucune personne effectuant des Services d'Assurance pour le compte de PTC en vertu des présentes ne sera limitée ou empêchée d'effectuer des services pour d'autres personnes qui sont similaires aux Services d'Assurance fournis au Client.
5. Le Client coopérera raisonnablement (et obtiendra la coopération du Partenaire) avec PTC afin de faciliter l'exécution des Services d'Assurance par PTC, notamment en fournissant à PTC en temps opportun aux systèmes informatiques, au personnel, aux installations, aux données et autres informations du Client raisonnablement nécessaires à l'exécution des Services d'Assurance. Sans préjudice de ce qui précède, si le Client ou le Partenaire interrompt ou retarde le projet, ou ne met pas à la disposition de PTC les ressources nécessaires du Client en temps voulu, PTC pourra affecter les ressources existantes à des projets pour d'autres clients et affecter de nouvelles ressources au projet du Client lorsque celui-ci reprendra le projet.
6. Les services d'Assurance achetés en vertu des présentes ne sont pas annulables et ne peuvent être résiliés qu'en cas de violation par une partie qui n'est pas corrigée dans les trente jours suivant la notification de l'autre partie.
7. Pendant la durée des Services d'Assurance et pendant un (1) an après leur expiration ou leur résiliation, aucune des parties ne sollicitera d'emploi (ou ne sollicitera de prestation de services à un autre titre, par exemple en tant qu'indépendant ou en tant qu'employé d'un sous-traitant de PTC ou d'un partenaire intégrateur de système ou d'un autre tiers), ni n'embauchera ou n'engagera de prestation de services, le personnel de l'autre partie qui a fourni des Services d'assurance ; à condition, toutefois, que la présente section 7 n'interdise pas à l'une ou l'autre des parties d'embaucher une personne qui postule à un emploi en réponse à une sollicitation générale d'emploi qui n'est pas spécifiquement adressée aux employés de l'autre partie.
8. Toutes les informations échangées par l'une ou l'autre des parties dans le cadre des services et expressément identifiées par écrit comme confidentielles, y compris, mais sans s'y limiter, les données, les informations sur les clients, les informations sur les produits et le marketing, et la documentation, doivent être protégées par le destinataire de la même manière que le destinataire protège ses propres informations exclusives ou confidentielles de même importance et, en tout état de cause, avec au moins un degré de soin raisonnable. Toutefois, aucune des parties n'est responsable de la protection des informations accessibles au public, en sa possession avant la date de début des services d'assurance ou obtenues par elle auprès de tiers sans restriction de divulgation ou développées sans référence aux informations confidentielles divulguées en vertu des présentes.
9. Les Services d'Assurance ne donnent pas lieu à un transfert ou à une cession de droits de propriété intellectuelle entre les parties. PTC détient des droits exclusifs sur le produit de travail résultant, c'est-à-dire tout document écrit, rapport, logiciel informatique ou documentation logicielle créé, développé ou livré par PTC en vertu des présentes, ainsi que sur les inventions, découvertes, idées ou savoir-faire incorporés dans le produit de travail ou autrement conçus par PTC en vertu des présentes. PTC accorde au



Client un droit et une licence non exclusifs d'utilisation et de copie de ce produit de travail uniquement pour l'usage interne du Client.

10. Toutes les données personnelles reçues ou collectées par PTC dans le cadre de l'exécution de ses obligations seront traitées conformément aux Conditions générales de traitement des données disponibles sur <https://www.ptc.com/en/documents/legalagreements/data-processing-terms-and-conditions> et à la politique de confidentialité de PTC disponible sur <https://www.ptc.com/en/documents/policies>. Le Client reconnaît que PTC fait partie d'une entreprise mondiale dont les activités sont mondiales et que les données personnelles peuvent être traitées en dehors du pays du Client. Tous ces transferts de données personnelles doivent être conformes aux lois applicables en matière de confidentialité des données. Le Client certifie qu'il a obtenu toutes les données personnelles fournies à PTC conformément aux lois applicables en matière de protection des données.
11. PTC exécutera les Services d'Assurance avec un soin et une compétence raisonnable, conformément aux normes de l'industrie. L'entière responsabilité de PTC et le recours exclusif du Client en cas de violation de la garantie ci-dessus consisteront à ce que PTC déploie des efforts commercialement raisonnables pour corriger et/ou exécuter à nouveau les Services d'assurance défectueux, à condition que le Client informe PTC par écrit des Services d'assurance défectueux dans les trente (30) jours suivant l'exécution initiale de ces Services par PTC. PTC NE FAIT PAS ET REJETTE EXPRESSÉMENT PAR LA PRÉSENTE TOUTE AUTRE DÉCLARATION OU GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.
12. PTC NE SERA RESPONSABLE QU'EN CAS DE FAUTE INTENTIONNELLE OU DE NÉGLIGENCE GRAVE CONFORMÉMENT À LA LOI APPLICABLE. PTC NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES PERTES DE PROFITS, LES PERTES D'ÉCONOMIES OU LES DOMMAGES RÉSULTANT DE LA PERTE OU DE L'UTILISATION DE DONNÉES OU DE RETARDS DE PROJETS ATTRIBUABLES DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT À L'EXÉCUTION DES SERVICES D'ASSURANCE. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ DE PTC POUR DES DOMMAGES EN VERTU DES PRÉSENTES NE POURRA DÉPASSER LES FRAIS PAYÉS OU PAYABLES POUR LE SERVICE D'ASSURANCE DONNANT LIEU À DE TELS DOMMAGES. LE CLIENT EST RESPONSABLE DE LA CRÉATION ET DU MAINTIEN DE FICHIERS DE SAUVEGARDE ACTUELS ET COMPLETS POUR TOUTES LES DONNÉES ET TOUS LES PROGRAMMES DU CLIENT QUI POURRAIENT ÊTRE AFFECTÉS PAR L'EXÉCUTION DES SERVICES D'ASSURANCE PAR PTC. PTC NE SERA PAS RESPONSABLE DE LA PROTECTION OU DE LA PERTE DES DONNÉES OU DES INFORMATIONS DU CLIENT. LA RESPONSABILITÉ LÉGALE DE PTC EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE, AU CORPS ET/OU À LA SANTÉ, AINSI QU'EN CAS DE DISSIMULATION MALVEILLANTE DE DÉFAUTS, N'EST PAS AFFECTÉE.
13. PTC ne sera pas en défaut de ses obligations dans la mesure où son exécution est retardée ou empêchée par des causes indépendantes de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, les cas de force majeure, les actes du Client, les incendies, l'indisponibilité du personnel pour cause de maladie ou les conflits du travail.

Addendum A – Détails des Cas d'Utilisation pour le Développement d'Applications IOT

Les Packs d'Assurance pour le Développement d'Applications ThingWorx sont exclusivement destinés aux cas d'utilisation énumérés ci-dessous. La vérification de l'applicabilité de ces packages à un projet donné sera effectuée au moment du devis par les équipes des Services Professionnels de PTC. La "Classification des Cas d'Utilisation" détermine les services appropriés du package à inclure dans le devis. Les modifications de la portée du projet ou des cas d'utilisation prévus après la vente, qui ont un impact sur l'applicabilité de ces services, sont régies par les Conditions Générales, Section 2.

Nom de la Solution	Nom du Cas d'Utilisation	Classification du Cas d'Utilisation
Productivité de la Main-d'œuvre (« Workforce Productivity »)	Assistance à Distance Augmentée	Standard
	Cellule de Travail Connectée	Standard
	Transfert Numérique	Standard
	Instructions de Travail Numériques et Augmentées	Standard
	Suivi des Performances de la Main-d'œuvre	Standard
Intelligence Opérationnelle d'Entreprise (« Enterprise Operational Intelligence »)	Surveillance et Utilisation des Actifs	Standard
	Suivi en Temps Réel des Performances de Production	Standard
	Analyse Comparative Normalisée des Usines	Standard
	Contrôle et Gestion de l'Energie	Avancé
Optimisation Intelligente des Actifs (« Intelligent Asset Optimization »)	Optimisation de la Production Basée sur l'Analyse	Avancé
	Surveillance et Utilisation des Actifs	Standard
Gestion Evolutive de la Production (« Scalable Production Management »)	Maintenance Prédictive	Avancé
	Envoi et Suivi des Ordres de Travail	Standard
	Contrôle de la Qualité en Cours de Fabrication	Standard
	Fabrication Additive	Avancé
	Suivi de la Localisation des Pièces et des Outils	Standard
Renseignements sur les Produits (« Product Intelligence »)	Généalogie et Traçabilité des Produits	Standard
	Connectivité des Produits	Standard
	Suivi en Temps Réel	Standard
	Service Basé sur des Conditions	Standard
	Les Indicateurs Clés de Performance des Produits	Standard
Optimisation des Services : Service à distance (« Service Optimization: Remote Service »)	Assistance à Distance Augmentée	Standard
	Diagnostic à Distance	Standard
	Accès et Contrôle à Distance	Standard
	Gestion de Logiciel à Distance	Standard
Conception Basée sur les Données (« Data Driven Design »)	Service Prédictif	Avancé
	Conception pour la Connectivité	Avancé
	Gestion des Produits Connectés	Avancé
	Analyse de la Qualité des Produits Connectés	Avancé
	Conception de Produits Basée sur les Données	Avancé
	Exigences Basées sur l'Utilisation, Utilisation et Performance	Avancé
	Revue de Produits Immersifs	Avancé
Qualité/Fiabilité des Produits Connectés	Avancé	
Modèles d'Entreprise Numériques (« Digital Business Models »)	Gestion de la Configuration des Produits	Avancé
	Nouveaux Modèles Commerciaux	Standard
	Vente de Consommables Automatisés	Standard
	Ventes Incitatives et Croisées Basées sur la Capacité	Standard